



LA BOITE A QUESTIONS



BNP PARIBAS

Septembre 2015

Déménagement IRB à Rueil Malmaison

Le déménagement prévu se fera les week ends des 19/20 et 26/29 septembre.

Le Restaurant l'Européen géré par le GAM et situé au 4 rue Joseph Monier (Bâtiment D du complexe).

Horaires actuels du RIE :

- cafétéria ouverte de 7h15 à 9h15
- Restaurant ouvert de 11h45 à 14h00.



Délégation du Personnel

Entretien mi-carrière (plus de 45 ans)

Réponse de la direction : Les entretiens de carrière des salariés de 45 ans et plus sont à l'initiative des gestionnaires RH.

Cependant, comme pour l'ensemble des salariés, ces derniers peuvent solliciter leur gestionnaire RH afin d'aborder un sujet en particulier ou de faire un bilan de leur parcours et perspectives professionnelles. Le salarié peut prendre contact directement avec son gestionnaire RH.

Utilisation professionnelle "iPhone Corp" et données personnelles

Question CFDT : La charte indique que des données personnelles sont récupérées par la banque, quelles sont précisément ces données ?

Réponse de la direction :

La liste des données personnelles et informations sont :

- prénom
- nom
- n° de téléphone professionnel : 06...
- adresse mail professionnelle : prénom.nom@bnpparibas.com
- identifiant annuaire
- informations du matériel
- n° de série
- n° IMEI
- modèle de l'appareil : (ex.: iPhone 5s)
- version iOS installée
- adresse MAC de l'appareil
- opérateur de la carte SIM : Orange, Bouygues Telecom
- liste des applications installées sur l'appareil (nécessaire pour la sécurité et détecter la présence éventuelle d'applications interdites).

Comité Central d'Entreprise

Nouveau Site Internet CCE

Réponse du secrétaire du CCE : Lancement officiel du site Novembre 2015, les inscriptions se feront en ligne pour les séjours jeunes et les vacances du personnel. Le détail des séjours en eux-mêmes pourra aussi être consulté en ligne.

Séance plénière des Pôles et Fonctions

Durée d'un poste

Réponse de la direction : L'extrême diversité des métiers et fonctions chez BNP Paribas SA ne permet pas de déterminer une durée standard de poste. En effet, en fonction des domaines d'activité, des niveaux d'expertise requis ou encore des caractéristiques de courbes d'apprentissage, les durées de passage dans un poste peuvent varier sensiblement.

Cela étant, il faut cependant considérer que, d'une manière générale, certains principes peuvent être retenus. Ainsi la durée minimum ne peut être envisagée à moins de 24 mois et une durée moyenne pourra se situer dans une fourchette de 36 à 60 mois.

S'agissant de fourchettes moyennes, il n'est, par définition, pas rare de constater de nombreuses situations dépassant ces durées. Il n'y a d'ailleurs pas de procédure RH spécifique s'y rapportant. Un collaborateur peut tout à fait exercer ses responsabilités sur une durée supérieure aux moyennes observées dès lors qu'il s'adapte aux évolutions inhérentes à son métier, par le biais de la formation par exemple, et qu'il continue de remplir les objectifs qui lui sont fixés.

Prochaine Délégation
du Personnel des Pôles et
Fonctions :
9 Octobre 2015

Prochaine Séance
Plénière des Pôles et
Fonctions
21 et 22 Septembre 2015

Pour nous contacter :
01 57 43 36 13
06 68 18 28 45

MAIL : PARIS IRP CFDT CEPF

PARIS_IRP_CFDT_CEPF@BNPPARIBAS.COM

CFDT CEPF - CSD05A1 - 32 rue de Clignancourt- 75018 Paris - 01 57 43 36 13 / 06 68 18 28 45

Mail : PARIS IRP CFDT CEPF